

Note de l'ordonnateur budget rectificatif n°1 - exercice 2023

1- Le tableau des emplois (Tableau 1)	2
1.1- Emplois sous plafond ETAT	2
1.2- Emplois financés sous ressources propres	2
2- Le tableau des autorisations budgétaires (Tableau n°2)	3
2.1- Les dépenses de personnel	3
2.2- Les dépenses de fonctionnement	5
2.3- Les dépenses d'investissement	5
2.4- Les recettes	6
3- Le tableau des dépenses par destination (Tableau n°3)	6
4 -Le tableau des recettes par origine (Tableau n°3bis)	8
5- Le tableau d'équilibre financier (Tableau n°4)	8
6- Opérations pour compte de tiers	9
7- Le plan de trésorerie (Tableau n°7)	9
8- Le compte de résultat et le tableau de financement agrégé (Tableau n°6)	9

La construction budgétaire de l'exercice 2023 s'est faite dans un contexte d'une double incertitude à la fois sur le plan des dépenses énergétiques et du montant de la SCSP. A ce stade de l'exécution du budget de l'UTT et face aux éléments en notre possession tant en dépenses qu'en recettes, il importe de procéder aux modifications nécessaires pour effectuer les corrections et adaptations du budget.

1- Le tableau des emplois (Tableau 1)

Pour ce BR, le tableau des emplois présente une réduction globale de – 25,3 ETPT pour atteindre un total de 499,3 ETPT, avec une répartition de -3,8 sur le plafond Etat et – 21,5 sur le plafond sous ressources propres.

Hormis les projets recherche, pour tous types de profil qui connaît une baisse significative de - 12,6 ETPT, la plus forte baisse correspond à la population BIATSS avec -9,5 ETPT très majoritairement sur ressources propres (-8,8 ETPT). Quant aux enseignants, tous statuts et plafonds confondus, de fait leur nombre baisse de – 3,2 ETPT.

Malgré tout, l'objectif d'un retour à l'équilibre 50/50 titulaires et contractuels est bien maintenu, de même que l'objectif de voir une part EC/BIATSS augmenter conformément aux engagements et aux remarques des évaluateurs (CTI, HCERES notamment).

1.1- Emplois sous plafond ETAT

Le nombre des enseignants chercheurs fonctionnaires est en baisse de -0,6 ETPT suite à l'enregistrement d'une mise à disposition d'un professeur d'université aux fonctions de directeur de l'établissement, d'un recrutement déjà infructueux en 2022, et qui le reste en 2023, malgré une réinscription budgétaire pour 4 mois.

En incluant les doctorants, il est noté une baisse globale de -2,5 ETPT des enseignants contractuels, mais ce sont essentiellement les postes en CDD qui enregistrent une forte baisse identifiée par du non recrutement par manque de candidature à profil adéquat ou simplement par démission.

Le tableau des emplois fait apparaître une baisse de – 4,41 ETPT des BIATSS fonctionnaires qui s'explique par le fait qu'au budget initial, l'établissement avait escompté pouvoir recruter des BIATSS fonctionnaires sur les postes de responsable administratif et financier (RAF), pour lesquels nous avons obtenu un financement en 2022 via le Dialogue Stratégique de Gestion phase 2, pour renforcer de manière stable le pilotage. Or, seuls des contractuels se sont présentés et ont été recrutés en CDI sur ces postes. Cette baisse a été accentuée par deux départs en retraite non connus au moment du montage du budget initial, et par des sorties par voie de mutation et de détachement.

A contrario sur plafond Etat, le volume des BIATSS contractuels en CDI augmente de +3,8 ETPT lié au recrutement de 3 postes de RAF et du passage d'agents en CDI, légèrement atténué par la démission du directeur des relations internationales.

En revanche, la baisse du nombre de BIATSS contractuels en CDD (-1,1 ETPT) résulte d'une décision budgétaire de mettre fin à ces contrats avec pour conséquence la réorganisation des missions sur un effectif plus contraint.

1.2- Emplois financés sous ressources propres

Dans le contexte économique actuel, les projets industriels des entreprises ont marqué un net refroidissement, cela a engendré pour l'UTT une baisse d'activité, et implicitement, un non

recrutement de l'ordre de -12,6 ETPT par rapport à la prévision du budget initial de la direction de la Recherche.

Par ailleurs, il est constaté l'évolution naturelle d'agents en CDD vers un CDI pour des besoins permanents. Ces emplois de BIATSS contractuels en CDD (hors projets financés) sur ressources propres connaissent une baisse considérable d'environ -9 ETPT à savoir - 10 + 1 avec le recrutement d'une directrice de cabinet. Ceci s'explique à la fois par un contexte où l'emploi est plus favorable, ce qui rend les agents en CDD plus mobiles, et par les décisions budgétaires de mettre fin à ces contrats du fait de la forte tension budgétaire que l'établissement accuse.

De plus, l'avancement des projets financés (hors recherche) reste un élément de variabilité de recrutement d'agents en « CDD projet ».

2- Le tableau des autorisations budgétaires (Tableau n°2)

Le BR1 ajuste les autorisations budgétaires de la façon suivante :

Les AE sont réduits de -891k€ qui se répartissent de la façon suivante :

- -117k€ en dépenses de personnel
- -220k€ en dépenses de fonctionnement
- -554k€ en dépenses d'investissement

De la même manière, les CP connaissent eux aussi une réduction qui se décomposent de la façon suivante :

- -117k€ en dépenses de personnel
- -93k€ en dépenses de fonctionnement
- -302k€ en dépenses d'investissement

Les recettes affichent une baisse de -702k€.

Le solde budgétaire déficitaire est aggravé de 190k€ et se porte désormais à 2 398k€.

Ce solde budgétaire se calcule par soustraction des crédits de paiement sur les encaissements, lesquels ont été réduits davantage que les Crédits de paiements, le solde budgétaire est donc dégradé de la différence soit 190k€.

2.1- Les dépenses de personnel

Le montant de la masse salariale du BR1-2023 s'élève à 34 400 302€ (34 442 302 € en incluant les dépenses de personnels hors masse salariale), soit une baisse faciale de -117 218€ par rapport au budget initial qui était de 34 517 520€.

En neutralisant la masse salariale financée par des projets ou par la recherche (soit environ 4 m€), l'établissement fait apparaître une baisse technique de près de -400 k€ par rapport au BI. Celle-ci s'explique en grande partie par des mesures substantielles pour maintenir l'équilibre financier et faire face aux mesures collectives nationales. Ces mesures sont à fort impact pour l'équilibre des services, de l'UTT avec des mois de non recrutement et de non remplacement de personnels partis volontairement ou pas (Stop and Go).

L'établissement a eu la possibilité ainsi d'absorber dans sa masse salariale les effets suivants :

- La réévaluation nationale du point d'indice à l'ensemble des personnels indicés (fonctionnaires & contractuels) à compter du 1^{er} juillet 2023 (non compensée à ce jour par la SCSP).
- La décision du Ministère de la transformation et de la fonction publique d'octroyer une prime de pouvoir d'achat ponctuelle par paliers, aux agents ayant une rémunération brute mensuelle inférieure à 3 250€ à l'automne 2023. Compte tenu du bassin d'emploi et du niveau des salaires de l'établissement, ce sont 284 sur 506 agents qui en bénéficient.
- La disparition de la Prime de Charge Administrative au profit de la part C2 du RIPEC pour les seuls fonctionnaires, associée au transfert de la reconnaissance des missions vers le référentiel d'équivalence horaire a mécaniquement fait augmenter le volume des heures complémentaires d'enseignement en formation initiale et également en formation continue.
- La charge de travail qui pèse sur les personnels administratifs et techniques et la situation économique anxiogène engendrent une utilisation incomplète des jours de congés par les agents en vue d'un complément de rémunération via le CET ou via des congés payés restants. Par ailleurs, pour les contractuels sortants, il est parfois difficile de les solder pour assurer la continuité du service.
- L'établissement constate également, et s'en réjouit, une modification des comportements liés à la mobilité responsable qui crée une augmentation du remboursement du forfait mobilité durable de même, l'augmentation du nombre de jours en télétravail auquel s'ajoute l'incitation au télétravail ou à la prise de congés sur la semaine du 4 au 10 mars 2024 au motif de la sobriété énergétique.
- Malgré un arbitrage offensif de la vacation étudiante au budget initial, il a été nécessaire de réévaluer le montant au budget rectificatif pour assumer les heures engagées et ainsi assurer les besoins grandissants des directions d'aide ponctuelle dans leurs missions régaliennes et pour assurer les évènements et manifestations de l'UTT.

Cette résorption de charges supplémentaires a pu se réaliser au prix d'économies financières importantes pour l'UTT avec :

- ✓ Le non remplacement sur 2023 d'enseignants-chercheurs titulaires ou contractuels ayant quitté l'établissement pour tous motifs (détachement, mise à disposition ou mutation) provisionnés sur 12 mois au budget initial.
- ✓ Au-delà des enseignants chercheurs et dans la même perspective d'économie budgétaire et de maintien des équilibres, l'établissement a dû faire le choix de créer volontairement de la vacance de poste suite à des départs, et de ne pas faire perdurer des agents au terme de leur contrat à durée déterminée, voire de ne pas figer la masse salariale par la CDIisation d'agents en fin de CDD de 6 ans.
- ✓ Le non recrutement d'agents inscrits à la campagne emploi 2023, par absence de candidat notamment sur des profils spécifiques recherchés certes, mais aussi afin d'assurer la soutenabilité financière en particulier pour trois postes financés par le DSG-2 de 2022 (le

contrôleur de gestion, le chargé de QVCT à la DRH et le gestionnaire au pôle budget)

- ✓ Un effort budgétaire aussi sur les dépenses de formation des personnels avec une non réalisation de -20% d'actions

Dans une conjoncture singulière où :

- ✓ Les projets recherche avaient été budgétés au budget initial selon une dynamique qui avait commencé en 2021 avec un réalisé avoisinant les 3M€ annuel, mais qui finalement régresse de -26k€ et -44k€ pour les projets financés hors recherche.
- ✓ L'établissement réalise un effort budgétaire sur les dépenses de personnels hors masse salariale de – 30k€ avec 2 autres actions qui ne reflètent pas idéalement des ressources humaines épanouies à savoir un quadruplement des recettes des IJSS de la CPAM initialement budgétées selon les tendances des années passées, tout en ayant dû absorber d'une autre entité budgétaire, la dépense indispensable d'une chasse par un cabinet spécialisé pour le recrutement de personnel qualifié en informatique.

2.2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réévaluées à la lumière des éléments factuels constatés depuis le vote du budget initial. Nous constatons une baisse de -220k€ en AE et -93k€ en CP.

Les variations sont nombreuses et souvent de valeur modeste, puisqu'il nous importe d'ajuster les prévisions au plus fin de l'arborescence budgétaire, même pour des montants qui peuvent sembler sans conséquence pour le budget.

Il importe de préciser que la construction budgétaire de 2023 a été réalisée en prenant en compte uniquement les besoins exprimés avec un fort niveau de certitude. Aucune réserve n'a été constituée, chaque dépense non prévue fait l'objet d'un examen attentif de l'ensemble des prévisions réalisées pour le secteur considéré et n'est mise en œuvre que par l'effet d'une fongibilité interne des crédits disponibles. Cela permet une réinterrogation permanente des besoins et des prévisions jusqu'à la fin de l'année.

Les ajustements qui sont présentés dans le cadre de ce budget rectificatif sont le résultat de nombreuses variations à la hausse et à la baisse dont les principales sont les suivantes :

- La correction des dépenses d'énergie (électricité et chauffage). Le budget afférant aux énergies est réduit de -697k€ en AE et -711k€ en CP. La prévision réalisée pour la construction du budget initial 2023 a été revue à la lumière des factures déjà réglées et du tarif réel appliqué en 2023. L'impact du dispositif « amortisseur d'énergie » a été pris en compte, ce dispositif permet d'économiser 200k€ pour l'année 2023. Nous sommes dans l'attente de la seconde partie d'une compensation des dépenses d'énergie dont la première partie a été versée par l'Etat fin 2022.
- Par ailleurs, des augmentations d'AE et CP liés à des besoins supplémentaires à la Formation, en Formation Continue et au CFA. Ces mouvements seront détaillés dans le commentaire du tableau 3. De plus, nous constatons un impact fort de l'inflation sur les dépenses courantes de l'UTT. Les marchés sont également concernés puisque les clauses d'indexation appliquées en 2023 occasionnent une hausse de +156k€ sur différents marchés de fourniture ou prestation.

2.3- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont impactées par une baisse des prévisions d'AE à hauteur de -554k€ et des CP pour -302k€ :

Ces évolutions sont le fruit de différents facteurs, à la hausse comme à la baisse parmi les plus marquants, on peut noter :

- Réduction de -381k€ des dépenses d'investissement en AE et CP pour les projets de recherche, dont 127k€ en dépenses fléchées pour le CPER. Il s'agit de projets de recherche qui n'ont pu démarrer en 2023 et seront reportés en 2024. Les conventionnements complémentaires aux projets prennent beaucoup de temps à aboutir.
- Réduction de -131k€ des AE et -213k€ en CP pour le projet EvolUTTion financé par le Conseil Départemental de l'Aube. En effet, nous sommes tributaires de la disponibilité des prestataires et des délais de livraison de matériel, notamment informatique, qui entraînent un décalage des projets en 2024.

2.4- Les recettes

Les recettes baissent de 702 k€. La baisse reste modérée pour ce qui concerne les recettes globalisées (-15k€) et beaucoup plus importantes pour les recettes fléchées (-687k€). Les recettes fléchées concernent notamment le CPER, le projet EvolUTTion, les projets internationaux vers l'Afrique et le projet EUt+.

Bien que la baisse soit modérée en recettes globalisées, cette catégorie comporte d'importantes variations :

- Augmentation de la SCSP à hauteur de +529k€,
- Augmentation des autres financements publics +270k€,
- Baisse des ressources propres de -890k€.

Les recettes fléchées baissent de 687k€ en grande majorité dans la catégorie des autres financements publics fléchés :

- -400k€ concernant des projets de recherche qui sont reportés en 2024
- -141k€ pour le projet EvolUTTion et EvolUTTion 2
- -146k€ pour les projets internationaux et EUt+

Le solde budgétaire négatif évalué au Budget initial 2023 s'aggrave de 190k€ et s'affiche à 2 398k€. Ce solde budgétaire se calcule par soustraction des crédits de paiement sur les encaissements, lesquels ont été réduits davantage que les Crédits de paiements, le solde budgétaire est donc dégradé de la différence soit 190k€.

3- Le tableau des dépenses par destination (Tableau n°3)

Dans ce tableau, les dépenses sont présentées en autorisations budgétaires (montant total des engagements pris par l'établissement, qu'elles soient annuelles ou pluriannuelles) et en crédits de paiement (montant des décaissements associés aux autorisations budgétaires). Ces chiffres sont donc différents des charges présentées en droits constatés dans le compte de résultat.

❖ Destination D102 : Formation initiale et continue de niveau Master

Les dépenses de fonctionnement de cette destination augmentent de +161k€ en AE et +568k€ en CP.

L'augmentation des AE soit +161k€ trouve son origine dans les activités suivantes :

- -51k€ pour le CFA qui connaît des variations du fait des restes à reverser à Y SCHOOLS non prévus au BI (+12k€), des dépenses non prévues pour le Forum virtuel (+13k€), un ajustement du budget dévolu à l'aide au permis de conduire des apprentis (-15k€) et des ajustements tant sur les dépenses du CFA et des différentes formations pour -67k€.
- +103k€ en formation continue. Ces augmentations concernent le projet Pass Compétences Mobilité pour +39k€. +22k€ pour une formation qui accueille à la fois des apprentis et des auditeurs classiques, la répartition prévue au BI doit être modifiée donc cette augmentation s'accompagne d'une baisse correspondante sur le CFA. +23k€ pour la mise en place d'une nouvelle formation continue.
- +121k€ à la Direction à la Formation et à la Pédagogie. Une augmentation du budget de la formation A2I a été nécessaire à hauteur de 39k€. En effet, cette formation se déroule en partenariat avec l'URCA, une nouvelle convention a été mise en œuvre avec pour conséquence un rééquilibrage en faveur de l'URCA à hauteur de +65k€. +53k€ pour le projet UTSEUS dont le budget avait été minoré au budget initial au vu des dépenses des années antérieures, la reprise des enseignements en Chine nous impose d'augmenter ce budget. +33k€ pour des projets (photonique et hybridation), réduction de 22k€ du budget prévu dans le cadre du programme de Solidarité et +18k€ d'ajustements divers.

Cette destination présente en dépense de fonctionnement un montant de crédits de paiement augmenté de +568k€, qui présente donc un écart de 404k€ par rapport aux Autorisations d'Engagement modifiés. Cet écart est principalement constitué des éléments suivants :

- 300k€ pour des reversements Y SCHOOLS qui n'avaient pas été évalués lors du vote du BI,
- 65k€ pour le reversement à l'URCA dans le cadre de la formation A2I

❖ Destination D107 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

Pour cette destination, la principale évolution concerne les dépenses d'investissement qui baissent de 370k€ en AE et CP. Ces réductions concernent la correction des dépenses prévues pour les projets CPER. Certains de ces projets tardent à démarrer en raison d'un retard de conventionnement pour les co financements.

❖ Destination D114 : Immobilier

Pour cette destination, les AE baissent de -702k€ et les CP de -675k€. Ces mouvements trouvent leur origine de la façon suivante :

- Ajustement du poste énergie pour -773k€ en AE et CP
- Le service Patrimoine a augmenté ses AE à hauteur de +76k€ et +63k€ en CP. Ces augmentations sont liées à l'inflation constatée chez de nombreux prestataires techniques.
- La DNUM a également ajusté ses crédits à hauteur de -5k€ en AE et +45k€ en CP, cette augmentation des crédits de paiement traduit une forte incertitude quant au délai de livraison des matériels informatiques.

❖ Destination D115 : Pilotage et animation du programme de l'établissement

Pour cette destination, les dépenses de fonctionnement évoluent à hauteur de +321k€ en AE et +11k€ en CP, cela concerne les postes suivants :

- +156k€ pour les services administratifs, ce sont des indexations de marchés affectées par l'inflation
- +75k€ pour le projet PACSTER (PCM)
- +50k€ pour les relations internationales

4 -Le tableau des recettes par origine (Tableau n°3bis)

Les recettes budgétaires correspondent à l'encaissement attendu de ces recettes, pour ce budget rectificatif, les recettes sont réduites à hauteur de -702k€. Cette baisse de recette est la résultante de différents ajustements :

Les recettes globalisées évoluent à hauteur de -15k€, néanmoins de nombreuses variations à la hausse comme à la baisse sont constatées :

La SCSP progresse de 528k€ suite à la dernière notification qui procède à l'affectation des crédits suite au dialogue de performance. A ce titre, L'UTT a perçu 482k€.

Le poste de recettes relatif à la Formation Continue, diplômes propres et VAE est fortement concerné par cette baisse puisque les recettes prévues au budget initial sont affectées de -647k€. Lors de la construction de ce budget initial et face à une pré notification de SCSP dont le montant était incomplet, il a été nécessaire de faire des hypothèses sur la progression des ressources propres. Or, on constate un écart entre les postulats pris fin 2022 pour élaborer ces prévisions et la réalisation effective (baisse du nombre d'apprentis mécanique et matériaux par exemple...), il est donc nécessaire d'ajuster les prévisions réalisées.

La recette de Taxe d'Apprentissage doit également être revue à la baisse avec un ajustement de -120k€. En effet, depuis 2023, une nouvelle plateforme de collecte a été mise en place et celle-ci apparaît inopérante et présente de nombreux dysfonctionnements. Les versements aux établissements bénéficiaires sont sans cesse repoussés et le seul versement qui a eu lieu en juillet dernier ne représente que 20% du montant habituellement constaté pour un premier versement. Ce constat et cette statistique sont partagés avec l'ensemble des bénéficiaires. Une communication volontariste a été lancée auprès des donateurs de l'UTT de même qu'une démarche auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation qui est désormais porteuse de cette collecte.

5- Le tableau d'équilibre financier (Tableau n°4)

Ce tableau met en rapport les opérations non budgétaires dont les décaissements et encaissements sur compte de tiers avec le solde budgétaire.

L'aggravation du solde budgétaire a un impact négatif sur la trésorerie, mais celui-ci est atténué par les modifications des prévisions de décaissement pour compte de tiers qui varient de -563k€. La variation des encaissements pour compte de tiers est de -476k€.

Ces éléments impactent évidemment le prélèvement opéré sur la trésorerie issue de ces opérations qui est très largement modifié et s'élève donc désormais à 2 415 k€ dont 697k€ sur la trésorerie fléchée et 1 719k€ sur la trésorerie globalisée.

6- Opérations pour compte de tiers

Ce tableau retrace les mouvements opérés dans le cadre des opérations partenariales pour lesquelles l'UTT est porteuse. Le porteur encaisse des fonds du financeur et les reverse aux différents partenaires du projet selon les conventions établies au sein du consortium.

Ces opérations concernent principalement les actions internationales MOSE FIC, ASICIAO, IMPACT vers l'Afrique et EUt+. Ces mouvements impactent uniquement la trésorerie et n'ont pas d'effets sur le plan budgétaire ou patrimonial.

Pour ce BR1, ce tableau retrace des décaissements de 1 747k€ et des encaissements à hauteur de 1 792k€.

7- Le plan de trésorerie (Tableau n°7)

Le tableau de trésorerie présenté dans le cadre de ce BR1 est modifié. Le niveau de trésorerie final est désormais évalué à 6 910k€ correspondant à 57 jours de dépenses de fonctionnement décaissables. La trésorerie finale votée dans le cadre du budget initial était de 3 848k€. Le niveau infra annuel de trésorerie est satisfaisant et dépasse largement le seuil d'alerte fixé à 25 jours.

8- Le compte de résultat et le tableau de financement agrégé (Tableau n°6)

En produits, le budget rectificatif réduit les produits de -816k€

Les autres subventions sont impactées à hauteur de -141k€.

Les autres produits baissent de -271k€.

Le **résultat patrimonial** est impacté à hauteur de +935k€ et atteint ainsi -1 120k€ après le budget rectificatif. Le résultat patrimonial est réduit du montant corrigé des dépenses de fluides soit -836k€. Le résultat progresse encore de -99k€ du fait d'un effort budgétaire supplémentaire opéré par l'UTT.

La **capacité d'autofinancement** (CAF) augmente également de +935k€ (pas de modifications liées aux amortissements) et se porte à 2 650k€ au lieu de -933k€ au budget initial 2023.

Pour la section d'investissement, les emplois sont impactés à hauteur de -1 259k€ dont 302€ correspondant à des dépenses non budgétaires pour des dépôts et cautionnements.

Ce budget rectificatif permet donc de générer **un prélèvement du fonds de roulement de 1 398k€, en réduction par rapport au BI de 974k€.**

L'analyse du fonds de roulement et besoin en fonds de roulement est un indicateur important de la soutenabilité budgétaire

Le fonds de roulement correspond à la somme des excédents que l'UTT a dégagé au fil du temps, le montant projeté de fonds de roulement au 31/12/2023 est de 6 994k€

La différence entre le niveau de trésorerie et celui du fonds de roulement définit le besoin en fonds de roulement, qui correspond à la somme que l'UTT doit financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.

Le besoin en fonds de roulement qui se dégage après les ajustements de ce budget rectificatif est de 84k€, il reste positif et indique un besoin de financement mais il a été considérablement amélioré par rapport au budget initial puisqu'il était évalué alors à 2 889k€.